



ACCORD PRÉVOYANCE : ÉVITER LE PIRE N'EST PAS UNE VICTOIRE !

Montreuil, le 24 septembre 2026

Le précédent accord a été dénoncé par le collège employeur en juillet 2024. La CGT a immédiatement réagi : l'objectif stratégique était clairement de faire des économies sur le dos des enseignant-es.

Ce 23 septembre, un nouvel accord prévoyance vient donc d'être signé dans l'enseignement privé. Pour la CGT Enseignement Privé, soyons clair-es : nous ne considérons pas cet accord comme une victoire.

Nous l'avons signé parce qu'il permet d'éviter une dégradation plus importante de nos garanties et parce que nous considérons comme essentiel que toutes et tous bénéficient d'une couverture prévoyance, notamment les maîtres délégué-es (MD), pour lesquelles nos négociatrices se sont fortement mobilisées afin qu'ils et elles soient et restent intégré-es au dispositif.

MAIS À QUEL PRIX ?

Cet accord acte un changement majeur dans le financement. La répartition entre enseignant-es et collège employeur passe de 16/84 à 50/50. Concrètement pour les enseignant-es cotiseront non plus 0,2% mais 0,55% de leur salaire brut.

POUR LA CGT EP, C'EST UN RECUL POUR LES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS.

Au final des prestations très légèrement meilleures mais une hausse significative de la cotisation pour les enseignant-es et des économies substantielles pour le collège financeur.

QUE VONT-IL FAIRE DE TOUTES CES ÉCONOMIES ??

Pour la CGT Enseignement Privé, il ne saurait être question que les économies réalisées sur le dos des enseignant-es restent au bénéfice du seul collège employeur. Nous revendiquons qu'elles soient réinvesties au profit des personnels, notamment dans les négociations annuelles obligatoires et l'amélioration des prestations sociales.

**NOUS RESTERONS MOBILISÉ-ES
POUR DÉFENDRE UNE PROTECTION SOCIALE
COLLECTIVE DE HAUT NIVEAU,
FINANCÉE ÉQUITABLEMENT ET
AU BÉNÉFICE DE TOUTES ET TOUS.**

**C'EST NOTRE
CARACTÈRE PROPRE** 